



Communiqué de presse

75/22

Montreuil, le 26 août 2022.

Les universités d'été du CNCPH : un entre soi des pouvoirs publics et des employeurs !

Les 29, 30 et 31 août 2022, le CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) ouvre ses 3^{èmes} universités d'été. Les nouveaux membres du gouvernement vont pouvoir s'exprimer sur des sujets très divers en lien avec le quotidien des personnes handicapées tels que :

- la crise des métiers du « lien social » ,
- la question du travail,
- la protection sociale de demain,
- l'accessibilité et l'autonomie,
- les mandats d'élus en situation de handicap,
- l'aidant, travailleur social de demain.

Bref, un ensemble de sujets passés sous silence pendant la campagne présidentielle qui auraient pourtant dû animer les échanges, la société inclusive postulant de l'égalité de participation de toutes et tous à la vie de la cité, d'après la doxa gouvernementale !

Les intervenants triés sur le volet représentent un entre soi où le débat, voire une confrontation positive, ne seront pas de mise.

Les métiers du « lien » social ? C'est la technocratie qui en parle le mieux ! Où sont les professionnel-le-s du travail social ou les organisations syndicales qui les représentent ? A croire que les rapports des « experts » ou avis du CESE édictent la vérité ; certes, celle d'une pensée dominante portée par des acteurs proches des pouvoirs publics, ceux-là même qui contraignent et imposent une vision libérale de la société.

Faisant fi de l'Histoire, et dans l'après-guerre de la construction d'une protection sociale solidaire assumée par la collectivité soucieuse du peuple et « *des plus faibles des siens* » selon De Koninck, les dispositifs actuels de la société inclusive renvoient à l'individu le soin de protéger ou soutenir son proche vulnérable, sans réelle possibilité de choix ou les moyens afférents !

La question du travail : les dispositifs sont forcément stigmatisants et clivés. Quant à l'accessibilité et à l'autonomie, où en est-on depuis la loi du 11/02/2005 concernant l'environnement, la discrimination au travail ? Alors chiche, la responsabilité des gouvernements successifs et des employeurs concernant l'accès à l'emploi des personnes handicapées, secteurs public et privé confondus !...

Que dire de l'aidant, travailleur social de demain, si ce n'est dévaloriser un peu plus les pratiques des professionnel-le-s d'aujourd'hui, entretenant le mythe et la confusion que les places et rôles seraient interchangeable et la qualification optionnelle, sans parler de l'épuisement des proches aidants et des risques de maltraitance.

Faire avancer le débat demande un échange où les opinions divergentes peuvent s'exprimer, principe même de la conflictualité positive, base de la démocratie.

La CGT dénonce le traitement partial de ce sujet de société dans le cadre du CNCPH, instance dite consultative qui appellerait à une appréhension plus large et diversifiée, chaque citoyen-ne étant concerné-e !